

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 23 JUILLET 2024 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE – Jean-Luc SAUTEL– Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD – Alain CHARTIN

Absents excusés : Daniel MORSELLI – Stéphanie PREVOST - Corinne LARCHER

Absents non excusés : – Eric BOISSIN

Procurations : Daniel MORSELLI à Roger HALEGOUET – Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER - Corinne LARCHER à Alain CHARTIN

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

1. Lire et faire lire

Le label « Ma commune aime lire et faire lire », créé par Lire et faire lire en partenariat avec l'AMF (Association des Maires de France), valorise l'action locale en faveur de la lecture.

Lablachère a été la première commune à accueillir LFL et à obtenir le label en 2019. On nous demande de renouveler notre demande de label pour la commune.

La cotisation annuelle est passée pour Lablachère à 210€ au lieu de 180€. Cette cotisation sert essentiellement à fournir des formations aux bénévoles, acheter des livres et organiser des manifestations pour les écoles.

JL Sautel : La commune mérite ce label, mais grâce à qui ?

N. Djann : J'en suis la référente et insuffle des activités, mais le mérite revient pour beaucoup aux bénévoles qui sont solidaires, n'hésitant pas à se remplacer sans que cela engendre de conflit, qui se rendent disponibles pour des activités autres que l'école (Forum des associations, Journées de la créativité), manifestations qui ont lieu le week-end, et je les en remercie.

B. Quéré : est-ce que LFL intervient à l'école privée ?

N. Djann : Non, LFL Ardèche dépend de la Fédération des Œuvres Laïques et par le fait n'intervient pas dans les écoles privées. L'école du Péage faisait intervenir des grands-parents pour des lectures auprès des enfants de maternelle

Approuvé à l'unanimité

2. Aliénation chemin communal

Le maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame MERCIER Sarah par lequel elle demande l'aliénation puis l'achat du chemin rural qui traverse sa propriété lieu-dit les Plots.

Cette portion du chemin rural de 70m de long sur 5m de large n'est manifestement plus affectée à l'usage du public, il n'est pas entretenu par la commune et ne dessert dans cette partie-là que la propriété du demandeur.

Madame MERCIER et Monsieur DEGAUGUE sollicitent sa suppression et sa cession à un prix symbolique, les frais d'arpentage et d'acte administratif sont à la charge du demandeur.

Une enquête publique financée par la mairie sera ouverte si le conseil municipal est d'accord.

Un débat est instauré pour savoir si cela ajoute une plus-value à la propriété des demandeurs.

Approuvé à l'unanimité le projet de déclassement du chemin rural à l'unanimité

et fixe le prix de la cession de celui-ci à 2€ le m² (par 14 voix pour et 3 voix à 3€ : M.

Carrier, St. Prévost, JL Sautel)

3. Participation financière à la maison de santé

En fin d'année 2023, la commune de Joyeuse et la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie ont été interpellées par les médecins de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sur les charges qui pèsent sur leur activité au sein de la maison médicale.

Ces charges sont trop lourdes pour attirer des jeunes médecins. L'un des cinq médecins actuels doit partir à la retraite d'ici un an ou deux. S'il n'est pas remplacé, les autres partiront ailleurs car les charges réparties sur seulement 4 médecins ne sont plus supportables.

Un groupe de réflexion a été mis en place avec des élus de la Communauté de Communes et de la commune de Joyeuse. Après avoir analysé les charges financières, reçu les professionnels de santé il a constaté que la maison médicale bénéficiait d'une patientèle qui touche l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Beaume Drobie et que le départ d'un nouveau médecin entraînerait le départ des autres (les charges de chaque médecin s'alourdissant avec le départ de l'un d'entre eux).

Le groupe a proposé que la gouvernance de l'étage supérieur (appartements et salle commune) représentant environ 20% de la superficie totale de la partie publique reviendrait à la commune de Joyeuse au moyen de baux locatifs.

Cette proposition entraîne une diminution de 20% du loyer soit une baisse de 6 151€ et une diminution des charges de 3 081€.

2

La durée de validité de l'engagement est de trois ans.

Ces propositions ont reçu l'aval des médecins en date du 31 mai 2024.

La concrétisation de cette proposition équivaldrait à une participation maximum de 1€ par habitant.

Un Copil composé de membres de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie sera nommé afin de suivre ce dossier et réfléchir sur les améliorations à apporter à la gouvernance de la maison de santé.

Le groupe de réflexion propose aux communes de communauté de Communes du Pays Beaume Drobie de délibérer pour :

- **APPROUVER** le principe de répartir les réductions de loyers et charges entre les communes de la CDC Beaume-Drobie
- **FIXER** l'engagement pour une durée de 3 ans.
- **PRENDRE** note des engagements des médecins en ce qui concerne tous les patients du territoire de la CDC Beaume-Drobie
- **APPROUVER** la mise en place d'un COPIL composé des membres du groupe de réflexion représentative de la Communauté de communes Beaume-Drobie qui se réunira tous les trimestres pour le suivi de ce dossier.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document à cet effet

JL Sautel : Largentière n'assure pas d'urgence il faudra que les habitants se dirigent vers Aubenas

A.Mozzatti : de tout temps les habitants de Valgorge se tournent vers Largentière

Le Maire : mais si l'on demande une participation à toutes les communes Beaume-Drobie, il faut que les médecins acceptent les patients de la montagne

R. Halegouet : les médecins de Joyeuse accueillent tous les habitants en urgence et pour des soins non programmés (sans rdv). Il ne faut pas que l'on se retrouve avec un départ massif des médecins

T. Berrès : pour que ce soit viable il faut que de nouveaux médecins viennent et changent les règles d'accueil des patients

Le Maire : le rôle des élus sera de prendre en charge les locations et de comprendre pourquoi les médecins ne peuvent plus faire face aux frais. Cela ne se limite pas à une participation de 1€ ; il faudra chercher des solutions durables

R. MARCY : un médecin est parti à Lavilledieu et c'est la galère pour ses patients pour retrouver un médecin référent. C'est tout à fait anormal.

T. Berrès : il s'agit d'un engagement sur 3 ans et il faut que pendant cette période on trouve une solution pérenne.

R. Halegouet : actuellement il y a 4 médecins, s'il y a un autre départ, ils partent tous

Le Maire : il faut absolument que la maison de santé de Joyeuse soit attractive. Nous pouvons améliorer la gestion de celle-ci mais, effectivement, il faudra du temps pour y arriver.

T. Berrès : est-ce que si une commune de 300 habitants ne signait pas la motion, cela remettrait en cause la motion ?

A. Chartin : pour ma part je m'abstiens car je ne suis pas persuadé de l'efficacité de cette mesure

La motion de soutien est approuvée par 15 voix pour et 2 abstentions (Corinne Larcher et Alain

Chartin).

Le Conseil municipal de Lablachère tient à préciser que cet accord est conditionné à l'adhésion financière d'une très large majorité des communes de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

4. Maloration taux et paiement des heures supplémentaires et complémentaires

Cette délibération a pour objet de définir clairement le régime des heures supplémentaires et complémentaires ainsi que la désignation de celles et ceux qui y ont droit. Elle se repose sur la loi.

Approuvé à l'unanimité

5. Délibération pour créances éteintes

Le Maire expose au conseil municipal que le comptable public nous demande d'admettre en créance éteinte la somme de 728.64€ relative à des factures d'eau. Cette dette résulte de plusieurs titres émis sur les exercices 2020-2021 et 2023 sur le budget de l'eau assainissement et fait suite à une décision de la commission de surendettement des particuliers de l'Ardèche en date du 30 avril 2024 qui stipule que l'effacement des dettes s'impose aux parties

Article 1 : d'admettre en créances éteintes les titres de recettes des exercices 2020- 2021 et 2023 pour un montant de 728.64€.

Article 2 : d'imputer cette annulation de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget eau assainissement, article 6542 : créances éteintes.

Article 3 : d'autoriser le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire : on offre des possibilités de payer en plusieurs fois, mais il est plus facile pour une commission de surendettement d'effacer les dettes. Il semblerait toutefois qu'il y ait moins de procédures d'endettement que les années précédentes

Approuvé à l'unanimité

6. Création poste adjoint administratif territorial

Deux secrétaires ont quitté leur poste, , une qui était sur un grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a demandé un congé sans solde puis a pris sa retraite et une autre qui était sur un grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a démissionné.

Afin de les remplacer une nouvelle secrétaire a été embauchée pour un cdd de 6 mois. Cette secrétaire fait l'unanimité pour son travail et pour la garder, le conseil municipal doit créer un poste d'adjoint administratif.

Le conseil municipal à l'unanimité crée un poste d'adjoint administratif de 30h00 hebdomadaires à compter du 11 septembre 2024.

T. Berrès : si on reçoit une candidature d'un agent territorial de même niveau, doit-on embaucher cette personne ?

Le Maire et Christine Labalme : c'est la commission qui décide qui sera embauché

Approuvé à l'unanimité

7. Création d'un poste d'attaché territorial

Le maire félicite Christine qui est promue au grade d'attaché territorial. Afin de pouvoir la nommer sur ce grade il convient de créer un poste d'attaché territorial

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 1^{er} septembre 2024 d'un emploi permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures 00 minutes.

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire pour la création d'un poste d'attaché territorial,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Approuvé à l'unanimité

8. Compensation financière stagiaire

Le maire informe le conseil municipal qu'une jeune étudiante a effectué un stage de 4 mois dans le cadre de l'école. Cette jeune stagiaire a aidé très efficacement les agents des services scolaires suite à des absences. Elle a ainsi pu permettre que le travail soit fait notamment à la cantine et à l'entretien en général.

Cette jeune fille a donné les plus grandes satisfactions à l'ensemble du personnel, des élus et enseignants.

Bien intégrée, s'investissant sans compter dans les tâches qui lui étaient confiées, ponctuelle et consciencieuse cette étudiante s'est pratiquement substituée à un personnel qualifié.

Il paraît souhaitable de la récompenser.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de lui consentir une compensation financière
- de fixer cette compensation à 200 €

Approuvé à l'unanimité

9. Décision modificative

Il y a deux mois une erreur de saisie a été commise sur une délibération, il manquait en effet 2 970€. Il faut donc augmenter les débits et crédits de ce montant

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

• Pumptrack et voie partagée

La piste est terminée et est très populaire. Les retours sont très satisfaisants et les habitants expriment leur engouement pour cette « très belle initiative ».

On avait constaté que la rue Joseph Blanc était jugée dangereuse car trop passante, un autre accès partagé entre vélos et voitures se fera donc par la rue des Ecoles. L'arrêté est prêt, reste à poser la signalisation. Enfin, il faut rappeler aux usagers que le port du casque est obligatoire.

La piste a coûté 125 637€. Elle a été subventionnée par l'Agence Nationale du Sport (50%), la Région (30%) le reste à charge par la commune de Lablachère et la participation de dix communes de la CdC Beaume Drobie.

La gestion sera facilitée par les jeunes qui sont à l'origine du projet, il y a 2 ans, ainsi que Sport Nature.

La piste de Lablachère peut être utilisée pour des compétitions.

- **Pré-sélection enlèvement réseau cuivre sur Lablachère**

Un vaste chantier de fermeture du réseau historique cuivre est en cours. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030.

Compte-tenu que la commune de Lablachère est estimée fibrée à 98,20%, elle a été présélectionnée pour être intégrée au lot 4 de fermeture du réseau cuivre. La date de fermeture interviendrait en janvier 2028.

Au 31 janvier 2026 plus aucune offre sur support cuivre n'est commercialisable. Plus aucun client ne peut commander un service sur cuivre.

Au 31 janvier 2028 les services sur réseau cuivre sont arrêtés. Plus aucun client n'utilisera un service sur le réseau cuivre

En clair : le réseau ADSL (internet) et le RTC (la téléphonie fixe) disparaîtront pour être désormais principalement assurés par la fibre optique, réseau plus moderne et performant.

La commune va prochainement lancer une campagne d'information sur ce sujet afin d'inciter les Lablachéroises et les Lablachérois à souscrire à la fibre.

M. Carrier : il faut inciter les habitants à prendre la fibre et ne pas hésiter à venir me voir pour examiner leurs conditions d'éligibilité. Parlez-en autour de vous. Il faut que les usagers de l'ADMR soient sensibilisés

- **Garrigues vivantes**

Le maire a reçu un courrier de GARRIGUES VIVANTES accompagné d'une pétition : LABLACHERE STOP AUX PHOTOVOLTAIQUES

Sur 1021 signatures le maire remarque que les signataires de Lablachère ne sont que 166.

Le Maire ne compte pas recevoir les responsables du collectif mais répondra très précisément à leur courrier et communiquera sur ce sujet en particulier par l'intermédiaire de son bulletin municipal.

Il rappelle qu'il avait demandé à rétablir la vérité en ce qui concerne les superficies de photovoltaïque avancées par le Collectif (70 hectares sur Lablachère) mais que cela n'avait pas été corrigé. Seuls trois sites à Lablachère avaient été retenus dans le cadre de la procédure d'accélération énergétique : Serre de Varlet pour 30ha (pour un permis de construire de 14,8ha), la décharge pour 3 ha et la Raze pour 1ha. Ce sont les seuls projets connus à ce jour.

Le Maire déplore l'amalgame entre projets et suppositions.

- **Arrêté sécheresse**

Notre territoire est passé en alerte sécheresse à compter du 19 juillet 2024.

- **Antenne SFR réseaux mobiles**

Nous avons reçu plusieurs opérateurs désireux d'améliorer la réception des téléphones mobiles sur notre commune. Orange reste installé sur le clocher de l'Eglise. SFR a renoncé à s'installer sur les clocher de la Basilique et de l'Eglise St Julien.

Cet opérateur propose l'implantation d'une antenne à la Raze selon les plans communiqués au conseil municipal. Ce pylône serait accessible aux autres opérateurs.

Il vaut mieux maîtriser l'emplacement d'autant que le Maire ne peut s'opposer à un permis de construire sous prétexte de danger sanitaire cette compétence étant dévolue à l'Etat.

Accord de principe : **1 vote contre (B. QUERE), 16 votes favorables**

Tour de table

Martine CARRIER : aucune observation

Christine : remercie le conseil municipal d'avoir voté ma nomination

Roger HALEGOUET : aucune observation

Dominique POUGET TIRION : aucune observation

Lysiane FREMON : aucune observation

Thierry BERRES : aucune observation

Nicole DJIANN : Etat des souscriptions des encarts publicitaires pour le BM annuel 2024: 14 encarts soit : 180€ (45€x4) + 390€ (3x130€) + 1400€(7x200€) soit un total de **1970€** dont 11 déjà réglés pour un montant de **1 440€**. Pour mémoire la souscription des encarts pour le BM 2023 se montait à **4 760€**.

Prochaine commission communication le 29/7 : choix des sujets développés pour le prochain BM qui sortira première quinzaine d'octobre et de ceux qui seront retenus pour le BM annuel 2024

Yannick MARCHAL : aucune observation

Brigitte QUERE : demande des explications sur le python trouvé dans un jardin rue de la République ?

Le Maire : le 16/7 au soir les pompiers ont récupéré un python dans un jardin qu'ils ont déposé au centre de secours. La Mairie en a été informée le lendemain à 15h30 afin que la mairie prenne en charge cet animal. Pas beaucoup de solution si ce n'est un transport éventuel à la Ferme aux Crocodiles à Pierrelatte après prise d'un arrêté et sous condition que l'animal soit déclaré en bonne santé. ! N'étant pas présent sur Lablachère, cette mission a été confiée à Martine Carrier première adjointe et à l'ASVP. Ce dernier a identifié le propriétaire du serpent (inoffensif) qui est venu le récupérer.

Jean-Luc SAUTEL : aucune observation

Régine MARCY : aucune observation

Albert MOZZATTI : aucune observation

Danièle REYNAUD : aucune observation

Alain CHARTIN : aucune observation

La séance est levée à 22h30



Jean Pierre LAPORTE

Maire

Nicole DJIANN

Secrétaire de séance